

Directives d'utilisation du logo «sport des adultes suisse» (esa)

Le logo «sport des adultes suisse esa» est une marque protégée, propriété de l'Office fédéral du sport OFSPO.

La marque esa est emblématique d'offres d'activités physiques et sportives axées sur la santé et le plaisir, animées par des moniteurs de sport qualifiés et destinées à développer les capacités physiques et à améliorer la qualité de vie.

L'OFSPO autorise, jusqu'à nouvel avis, les personnes et organisations suivantes à utiliser gratuitement le logo esa dans le cadre des activités précisées ci-après:

- organisations qui forment des moniteurs esa, exclusivement dans le cadre de cette activité de formation,
- personnes qui possèdent une qualification valable de moniteur ou d'expert esa, exclusivement dans le cadre d'une activité exercée pour une organisation de sport des adultes,
- organisations qui proposent des offres de sport des adultes animées par des moniteurs qualifiés esa, exclusivement dans le cadre de la publicité faite à ces offres.

L'OFSPO se réserve le droit de limiter ou d'interdire, de façon systématique ou ponctuelle, l'usage du logo ou de le soumettre au paiement d'une taxe.

Sport des adultes Suisse
Macolin, novembre 2009